

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2021)**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 9 novembre 2020 à 19 h, en visioconférence et en webdiffusion, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021), conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Montréal, le 31 octobre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent